



NOTE D'OPPORTUNITE

CQP Agent d'élevage laitier

Sommaire

I.	Présentation du certificateur.....	2
A.	Rôle et missions.....	2
B.	Liste des CQP gérés par la CPNE en agriculture.....	2
II.	Contexte économique, social et réglementaire entourant la filière laitière.....	4
A.	La filière laitière en France.....	4
B.	Les évolutions de la filière : moins d'exploitations au profit de plus grosses structures.....	5
C.	Typologie des exploitations laitières.....	6
D.	Présentation de l'encadrement réglementaire.....	7
III.	Présentation du métier d'Agent d'élevage laitier.....	11
A.	Définition du métier.....	11
B.	Enquête de terrain.....	12
IV.	Besoins en emploi et en compétences du marché.....	14
A.	Panorama de l'emploi dans la filière laitière française.....	14
B.	Analyse des besoins du marché : un secteur en tension.....	15
	Annexes.....	18

I. Présentation du certificateur

A. Rôle et missions

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) du secteur de l'agriculture est l'organisme certificateur du CQP Agent viticole.

Créée par l'accord national du 2 octobre 1984 signé par les organisations professionnelles et syndicales représentatives des employeurs et des salariés en agriculture, la CPNE en agriculture a, en matière de politique de la formation professionnelle, notamment pour missions :

- De procéder ou de faire procéder à des études en vue de permettre une meilleure connaissance de la nature des emplois en agriculture, une meilleure corrélation entre définitions des emplois et formations correspondantes, l'évolution passée des emplois et leur évolution prévisible à moyen et long terme, compte tenu notamment des mutations technologiques et des transformations des structures de production ;
- De procéder ou de faire procéder à des études en vue de permettre une meilleure connaissance des moyens de formation, de perfectionnement et de reconversion professionnels existants pour les différents niveaux de qualification et de rechercher les moyens propres à assurer leur pleine utilisation, l'adaptation à l'évolution des emplois et leur développement et de formuler à cet effet, toutes les observations et propositions utiles ;
- De procéder périodiquement à l'examen de l'évolution des diplômes et titres définis par les ministères compétents et de valider les formations dispensées par l'enseignement agricole public ou privé et les centres de formation professionnelle au regard des classifications des emplois dans les conventions collectives de travail ;
- De promouvoir une politique concertée de formation professionnelle en agriculture en liaison avec les pouvoirs publics, les administrations, les organisations professionnelles et les organismes de formation concernés, et, notamment de définir la politique de professionnalisation

B. Liste des CQP gérés par la CPNE en agriculture

A ce jour, quatre certifications dont la CPNE en agriculture est l'organisme certificateur sont enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Parmi elles se trouve le CQP Agent d'élevage laitier qui fait l'objet de la présente demande de renouvellement d'enregistrement.

D'autre part, certaines certifications qui ont fait l'objet d'une demande d'enregistrement au RNCP sont en cours d'instruction par France Compétences. Enfin, d'autres certifications sont gérées par la CPNE en agriculture sans avoir fait l'objet de demande d'enregistrement au RNCP.

Vous trouverez ci-dessous la liste des 17 certifications ainsi que leur statut vis-à-vis du RNCP.

Intitulé du CQP	RNCP actif	RNCP en cours d'instruction	Non enregistré au RNCP
CQP Agent viticole	X		
CQP Tractoriste agricole	X		
CQP Agent élevage laitier	X		
CQP Opérateur de couvoir	X		
CQP Conducteur d'agroéquipements		X	
CQP Ouvrier construction ouvrages paysagers		X	
CQP Ouvrier aménagement espaces végétalisés			X
CQP Ouvrier Qualifié de l'exploitation viticole			X
CQP Ouvrier Qualifié conducteur d'engins agricole			X
CQP Ouvrier hautement qualifié conducteur d'engins agricole			X
CQP Agent d'élevage porcin			X
CQP Responsable d'élevage porcin			X
CQP Opérateur en productions légumières			X
CQP Agent de cultures légumières			X
CQP Agent en productions fruitières			X
CQP Responsable atelier lait			X
CQP Salarié(e) qualifié(e) en élevage de petits ruminants (ovins et caprins)			X

II. Contexte économique, social et réglementaire entourant la filière laitière

A. La filière laitière en France

La filière laitière en France

« L'être humain consomme des laits produits par des animaux depuis le début de la domestication des mammifères, il y a près de 10 000 ans. Riches en protéines, vitamines, minéraux et acides gras essentiels, ces laits sont des aliments complets consommés sur tous les continents et à tous les âges de la vie. « En 2019, le lait de vache, toutes races confondues, représentait 81 % du volume produit dans le monde selon la FAO. Depuis la Seconde Guerre mondiale, ce volume a connu une forte croissance, grâce aux progrès de la génétique et de l'alimentation du bétail, atteignant 850 milliards de litres en 2020 », précise Vincent Chatellier, économiste au laboratoire d'étude et de recherche en économie sur les structures et marchés agricoles, ressources, territoires (unité mixte de recherche Smart-Lereco du centre INRAE Bretagne-Normandie). Cette production fournit aux populations humaines des produits laitiers essentiels et diversifiés : lait liquide et en poudre, yaourts, fromages, beurre, crème, desserts lactés... » (source INRA¹)

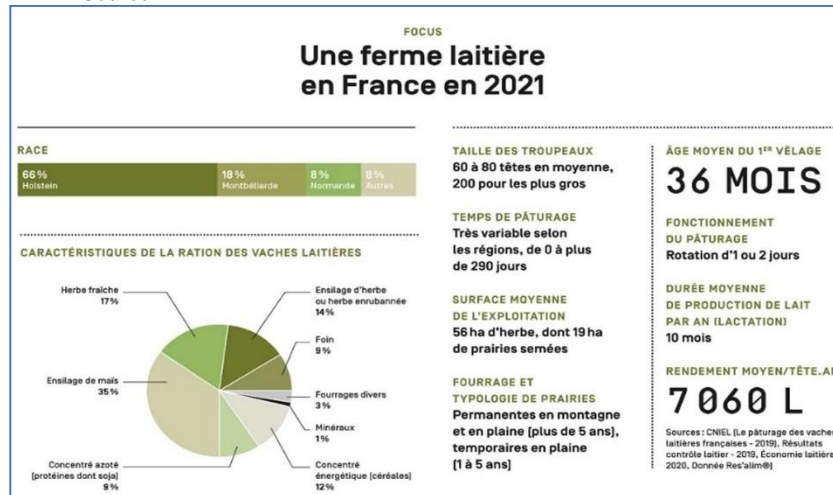
La filière laitière en France (source : filière laitière 2020²):

- La France est le 2^{ème} producteur européen de lait après l'Allemagne
- Le lait représente 12% de la production agricole française totale (Nov-23)
- La France compte 54 000 fermes laitières livrant du lait de vache
- Le cheptel laitier français se compose de :
 - 3.6 millions de vaches laitières,
 - 1,2 millions de brebis,
 - 850 000 chèvres
- Caractéristiques d'une ferme laitière française : 66 vaches laitières, 385 300 litres de lait produits/an
- 98% du lait collecté est du lait de vache
- La collecte du lait est réalisée à 54% par les coopératives et 46% par des entreprises privées
- L'industrie laitière qui collecte le lait des exploitants génère 39 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

¹ <https://www.inrae.fr/dossiers/vaches-laitieres-lavenir-est-il-pre/lelevage-laitier-aujourd'hui-monde>

² <https://www.filiere-laitiere.fr/fr/chiffres-cles/filiere-laitiere-francaise-en-chiffres>

Source INRAE



Selon l'Agreste dans son dossier 2023³ : En 2020, 5,7% des exploitations laitières transforment leur lait à la ferme contre 3,5 % en 2010. Cette évolution illustre l'intérêt du consommateur et donc de l'exploitant pour le circuit court.

B. Les évolutions de la filière : moins d'exploitations au profit de plus grosses structures

L'Agreste propose un dossier présentant un état des lieux des exploitations laitières en France entre 2010 et 2020⁴. L'article présente les évolutions de ce secteur avec une baisse notable du nombre d'exploitations (-33% entre 2010 et 2020) et en parallèle une augmentation tout aussi notable de la taille des exploitations (53 % des élevages en France métropolitaine ont au moins 60 vaches laitières contre 28 % en 2010). « Les grands troupeaux se généralisent : 36 % des vaches laitières sont dans des élevages d'au moins 100 vaches en 2020 contre 11 % en 2010. La taille économique des élevages augmente : 46 % des élevages sont des grandes exploitations contre 30% en 2010. Inversement, le nombre de petites exploitations diminue de plus de moitié et elles ne représentent plus que 10% en 2020.

Le troupeau laitier moyen s'accroît de 20 vaches laitières entre 2010 et 2020
Chiffres clés des élevages laitiers par région en France métropolitaine en 2020 et évolution 2010/2020

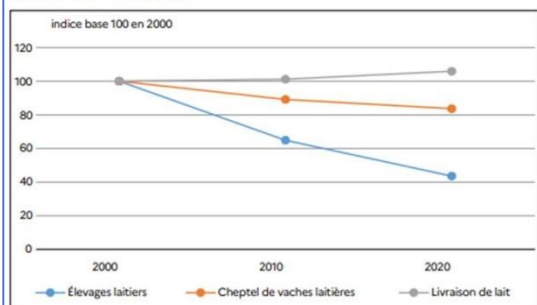
	Nombre d'exploitations			Exploitation ayant 10 vaches laitières ou plus					
	ayant des vaches laitières	ayant 10 vaches laitières ou plus	dont spécialisées bovins lait	évolution 2010/2020 du nombre d'exploitations (%)	SAU moyenne (ha)	cheptel moyen de vaches laitières (têtes)		PBS moyenne (en euro)	part du cheptel de vaches laitières (%)
						en 2020	évolution 2010/2020		
France métropolitaine	56 050	49 779	34 442	- 33	119	70	20	281 571	100 (soit 3 463 950 têtes)

³ Agreste est la marque des publications du Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

⁴ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2304/Dossiers2023-4_BovinsLait.pdf

Depuis 2000, une augmentation de la livraison de lait, malgré une baisse du cheptel laitier

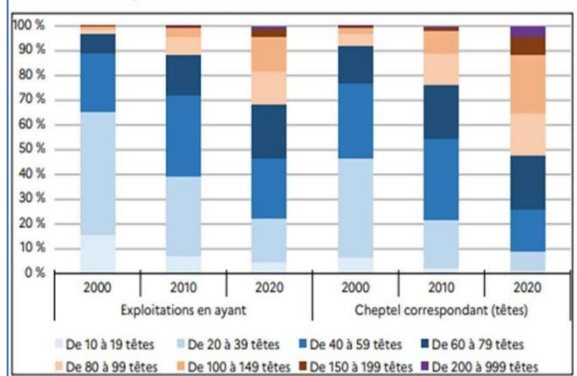
Évolution du nombre d'élevages laitiers, du cheptel de vaches laitières et des livraisons de lait à l'industrie en France métropolitaine de 2000 à 2020 (indice base 100 en 2000)



Champ : pour la livraison : exploitations livrant du lait à un établissement collectant ou transformant du lait ; pour les élevages laitiers et le cheptel : exploitations ayant au moins 10 vaches laitières.
Sources : Agreste - Recensements agricoles, Enquête annuelle laitière

Les troupeaux laitiers continuent de s'agrandir

Nombre d'exploitations et cheptel de vaches laitières par taille du troupeau en France métropolitaine en 2000, 2010 et 2020



Source : Agreste - Recensements agricoles

Le nombre d'élevage diminue (-60% en 20 ans) pour une taille globale du cheptel de -18% et une production laitière, elle en augmentation de près de 10% → **Des exploitations laitières plus grosses et plus productives**

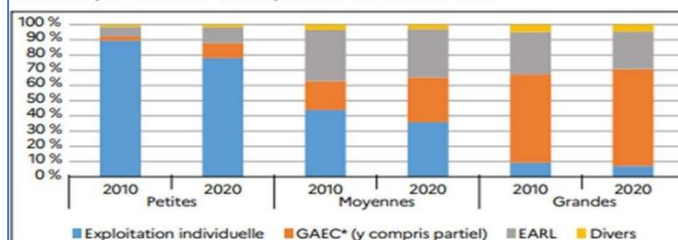
C. Typologie des exploitations laitières

L'agent d'élevage laitier travaille en exploitation agricole laitière dont 70% existe sous forme sociétaire essentiellement en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) permettant le regroupement des agriculteurs au sein de ces structures.

(Source graphique ci-contre Agreste⁵)

Une majorité d'exploitations individuelles dans les petites exploitations et de formes sociétaires dans les grandes exploitations

Répartition des exploitations laitières par statut juridique et dimension économique en France métropolitaine en 2010 et 2020



* Groupement agricole d'exploitation en commun.
Champ : exploitations détenant 10 vaches laitières ou plus, hors microexploitations.
Source : Agreste - Recensements agricoles

⁵ https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Dos2304/Dossiers2023-4_BovinsLait.pdf

Dans son dossier sur l'emploi dans la production animale⁶ l'APECITA dresse un panorama des typologies d'exploitations dans lesquelles sont recrutés les agents d'élevage laitier ainsi que leur niveau d'autonomie et de responsabilité suivant 3 types d'exploitation :

-Les élevages bovins situés en montagne : Disposant d'appellations fromagères, ils bénéficient d'un prix du lait plus élevé. Il s'agit d'exploitations de petite à moyenne taille qui assurent la transformation et la vente directe. Ce type d'élevage a généralement de bons résultats économiques, leurs salariés occupent des postes polyvalents (traite, transformation, vente directe) sur un marché de l'emploi offre/demande assez équilibré.

-Les élevages bovins hors montagne, livreurs de lait : Ils tendent à s'agrandir, cherchent à gagner en productivité et recrutent des salariés titulaires de bac pro ou BTS avec une demande assez élevés en technicité « même si, une fois encore la motivation et la volonté d'implication restent de mise. »

-Les élevage caprins : Il s'agit principalement de petites exploitations, bien souvent familiales. Leur besoin en main d'œuvre externe à la famille est différent plus orienté vers la transformation que la production sur des bassins d'emploi plus locaux.

D. Présentation de l'encadrement réglementaire^{7 8}

Obligation de respect de bien-être des animaux

Toute personne qui détient des animaux doit veiller à leur bien-être, à savoir assurer des conditions de détention compatibles avec les impératifs biologiques de l'espèce. Le détenteur des animaux doit notamment assurer des conditions adaptées de logement, d'alimentation et de soin. A défaut, il est passible de poursuites judiciaires et de mesures administratives. En effet, le code rural et de la pêche maritime prescrit que tout animal est un être sensible (article L 214-1) et prévoit des sanctions en cas de mauvais traitement.

Obligation d'immatriculation de l'élevage

Un élevage (bovins ou caprin) doit être déclaré auprès de l'établissement d'élevage compétent (EdE). Un numéro de cheptel lui sera délivré, encore appelé numéro EDE (numéro attribué par l'établissement d'élevage ou EdE)

Obligation d'identification des animaux

Les bovins et caprins doivent être identifiés par : une boucle à chaque oreille du modèle agréé et portant un numéro conforme, à commander auprès de l'EdE compétent, un document d'identification édité par l'EdE, appelé passeport. L'identification doit être réalisée dans l'élevage de naissance de l'animal, par l'éleveur, au plus tard 20 jours après la naissance et avant toute sortie de l'exploitation.

Un recensement des catégories d'animaux au 1er janvier de chaque année est à transmettre à l'EdE avant le 1er avril de chaque année.

⁶ https://www.apecita.com/uploads/sector/expert_file/619cb86f69d4f804688624.pdf

⁷ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/je-suis-detenteur-de-bovins-quelles-obligations-sanitaires-a286.html>

⁸ <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/je-suis-detenteur-d-ovins-et-ou-de-caprins-quelles-obligations-sanitaires-a290.html>

Obligation de tenue d'un registre d'élevage

Pour assurer la protection sanitaire du consommateur, les détenteurs d'animaux des espèces dont la chair ou les produits sont susceptibles d'être cédés en vue de la consommation humaine, doivent tenir un registre d'élevage. Le registre d'élevage (cf. arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre des élevages) est constitué par le regroupement des éléments suivants :

- Une fiche synthétique des caractéristiques de l'exploitation,
- Une fiche synthétique des données concernant l'encadrement zootechnique, sanitaire et médical de l'exploitation pour chaque espèce animale,
- Des données relatives aux mouvements des animaux,
- Des données relatives à l'entretien des animaux et aux soins qui leur sont apportés,
- Des données relatives aux interventions des vétérinaires.

Obligation de surveillance des maladies animales

Un détenteur de bovins ou de caprins est tenu de choisir un vétérinaire sanitaire pour son élevage. Après accord du vétérinaire, il informe la DDPP ou DDCSPP de son département de l'identité du ou des vétérinaires qu'il a désignés à l'aide du formulaire en ligne sur mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Liste des maladies réglementées (cf. Arrêté du 29 juillet 2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales)

Utilisation des médicaments et soin aux animaux

L'utilisation de médicaments pour les bovins est soumise à des règles définies par le code de la santé publique⁹.

De même, lors de soins aux animaux, les actes de médecine ou de chirurgie des animaux ne peuvent être pratiqués que par des vétérinaires ou des personnes autorisées, définies dans le code rural et de la pêche maritime¹⁰

Les détenteurs de bovins ou de caprins peuvent pratiquer certains actes de médecine ou de chirurgie sur leurs bovins, sous réserve de justifier de compétences adaptées.

Certificat de compétence pour conduire ou convoyer des animaux vivants

Dans certains contextes professionnels, il est recommandé à l'agent d'élevage laitier de posséder un certificat de compétence pour conduire ou convoyer des animaux vivants conformément au règlement (CE)1/2005 du conseil du 22 décembre 2004 délivré par la Direction Départementale de la Protection des Populations du lieu de résidence sur présentation du relevé de score obtenu suite à une formation spécifique au transport des animaux vivants suivit auprès d'un organisme de formation habilité ou sur présentation d'un diplôme agricole reconnu au titre du transport des animaux vivants.

⁹ <http://agriculture.gouv.fr/pharmacie-medicament-veterinaire-en-elevage>

¹⁰ <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000023458165>

Sante et sécurité au travail¹¹

Les professionnels de l'élevage sont exposés à risques supérieurs à la moyenne, induisant de nombreux accidents du travail parfois mortels ou invalidants.

Il est donc indispensable de prévenir ces situations dangereuses en mettant en œuvre trois types de mesures, collectives et individuelles :

- Bâtiments de travail : l'aménagement des infrastructures en vue de l'amélioration de la fonctionnalité et de la sûreté des installations (circulation des hommes, des engins et des animaux, ventilation, aération et aspiration adaptés aux bâtiments d'élevage, revêtements de sol antidérapants ...).
- Organisation du travail : procédures et modes opératoires correspondant aux bonnes pratiques professionnelles, utilisation des aides à la manutention, respect des règles d'hygiène...
- Equipements de protection individuelle, formation des travailleurs aux risques des métiers de l'élevage et vaccination.

Une bonne partie des risques sont aussi liés à des risques moins spécifiques, comme les troubles musculosquelettiques causés par la pénibilité physique, de fortes contraintes posturales et des gestes répétitifs, ou comme les risques chimiques des détergents et désinfectants utilisés pour les opérations d'entretien et de nettoyage.

Les risques liés au contact avec des animaux :

- Les risques biologiques des éleveurs : Sous le terme risque biologique, on regroupe les effets potentiellement nocifs des différents micro-organismes, bactéries, virus, parasites et champignons, et les toxines qu'ils produisent, qui sont susceptibles de déclencher une infection, une allergie ou une intoxication.
- Les risques de blessure par l'animal : Les risques de traumatismes liés à la manipulation des animaux sont très importants, surtout en élevage bovin du fait du poids et de la taille des animaux. Lors de ces manipulations, les éleveurs sont exposés à des risques d'accidents provoqués par les mouvements des animaux.

Les risques liés aux locaux et aux matériels d'élevage :

- Les risques de chutes de plain-pied : Les sols et escaliers des locaux pour animaux sont souvent rendus humides et glissants du fait des souillures et déjections animales et sont à l'origine de nombreuses glissades, trébuchements, faux-pas, provoquant des lésions.
- Les risques physiques : Les éleveurs sont souvent exposés aux risques générés par les coupures causées par des objets tranchants et par les machines
- Les risques chimiques : Les risques chimiques sont générés par l'utilisation de désinfectants et détergents dans les bâtiments d'élevage, de produits phytosanitaires
- Les risques d'incendie : Les locaux d'élevage sont sensibles aux risques d'incendies ou explosions du fait de la présence de produits inflammables (paille...) ou explosibles (poussières de fourrage), de défauts électriques causés par des machines ou des outils électriques ou électromécaniques défectueux ou utilisés de façon incorrecte.

Les risques liés à l'organisation et aux méthodes de travail :

¹¹ <https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/fiches-metier/la-prevention-des-risques-des-metiers-de-lelevage>

Les affections articulaires, périarticulaires, musculosquelettiques et tendineuses causées par des gestes et des postures contraignantes figurent en tête de liste des maladies professionnelles des éleveurs.

Les gestes répétitifs des travaux avec les animaux et notamment la traite, la vaccination et le ramassage de volailles, ... Les troubles musculosquelettiques sont aggravés par des facteurs liés :

- À l'organisation du travail : horaires de travail, cadences, temps de pause, jours de repos, stress du flux tendu ou du travail isolé ...
- Aux ambiances de travail : bruit, chaleur ou froid, vibrations.

Charte des bonnes pratiques d'élevage¹²

La Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est une démarche pour aider les éleveurs de bovins lait à progresser dans leurs pratiques et à répondre aux attentes de leurs partenaires, des clients et des citoyens.

Créée en 1999 et en constante évolution, la charte est dotée, en 2022, d'une nouvelle ambition : être l'outil de déploiement en élevage de la démarche de responsabilité sociétale France Terre de Lait. Elle définit ainsi les objectifs de progrès de la filière laitière pour rester en phase avec les attentes de la société. Chaque litre de lait produit en France est concerné.

En ce sens, la Charte est une démarche adaptée pour accompagner les évolutions des pratiques en élevage et la mise en œuvre des engagements pris au niveau collectif dans France Terre de Lait. Ainsi, pour chaque chapitre de la Charte sont définis des objectifs à atteindre et des marges de progrès.

La charte traite de 7 champs qui constituent ses 7 chapitres que sont :

- La traçabilité des animaux
- La santé des animaux
- L'alimentation des animaux
- L'hygiène de la production de lait
- La durabilité sociale
- L'environnement
- Le bien-être animal

¹² https://normandie.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Normandie/506_Fichiers-communs/PDF/ELEVAGE/CBPE.pdf

III. Présentation du métier d'Agent d'élevage laitier

A. Définition du métier

Le métier d'agent d'élevage laitier s'inscrit dans la famille professionnelle A0Z des Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons et plus précisément à la catégorie Eleveurs salariés A0Z41.

La convention collective applicable est celle de la production agricole et CUMA- IDCC 7024. L'agent d'élevage laitier est généralement associé aux paliers 1 et 2 compris dans les coefficients 9 à 16.

L'élevage laitier concerne 2 types de production de lait :

- L'élevage bovin : Fiche ROME A1407¹³- Appellation métier rattachée : Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier bovin

L'agent d'élevage bovin (ou laitier) travaille auprès des vaches laitières et s'occupe de les regrouper matin et soir, de les conduire au pâturage et de vérifier leur santé, notamment durant les périodes de gestation. Ce métier amène également à travailler à la maintenance de matériel du troupeau (entretien des clôtures et des aires de stockage des aliments...) et, dans certaines exploitations, à réaliser des travaux liés aux récoltes de fourrages (source France Travail¹⁴)

- L'élevage caprin : Fiche ROME A1410¹⁵- Appellation métier rattachée : Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier en production ovine ou caprine

L'agent d'élevage caprin travaille auprès des chèvres et est en charge des systèmes de traite. Il assure le maintien de l'hygiène des structures et du fonctionnement des machines et est garant d'un environnement calme, évitant tout stress aux animaux. L'agent d'élevage caprin assiste aux activités de reproduction et réalise des travaux de maintenance au sein de l'exploitation.

Bien que ces deux métiers soient proches en termes d'activités, leurs distinctions ne permettent pas de les réunir sur un même référentiel de compétences. En effet les activités de transformation du lait et de commercialisation du produit transformé qui appartiennent à l'élevage caprin ne peuvent être intégrées à l'élevage bovin. D'autres distinctions portent sur les particularités des animaux (alimentation, déplacement, soins, utilisation de machines).

Les missions principales sont :

- La traite des animaux
- Le soin aux animaux et la surveillance de leur bon état de santé
- L'entretien de leurs aires de vie

¹³ <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/A1407/eleveur-eleveuse-de-bovins>

¹⁴ <https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/agriculture---secteur-animalier/agriculture/agent-delevage-la-filiere-recrut.html>

¹⁵ <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/fiche-metier/A1410/eleveur-eleveuse-ovins>

- L'aide à la reproduction

L'ensemble des opérations d'élevage (soins d'entretien, reproduction, ...) sont réalisées selon les règles d'hygiène, de sécurité, les normes environnementales et les impératifs de production (rendement, ...).

En fonction des exploitations, l'agent d'élevage laitier peut être amené à travailler avec un quad pour faciliter ses déplacements. Certaines exploitations disposent d'un chien pour faciliter la conduite du troupeau et autorise potentiellement les agents permanents à y recourir.

Les autres appellations¹⁶ :

- Ouvrier/ouvrière d'élevage laitier bovin
- Agent polyvalent d'élevage laitier
- Agent l'élevage bovin lait

B. Enquête de terrain

Pour étayer cette étude des experts métier ont été interviewés sur la base d'un entretien de 30 à 45 minutes avec chacun d'entre eux visant à recueillir leur vision sur le métier d'agent d'élevage laitier et ses évolutions. Plus spécifiquement, l'objectif était de recueillir leur témoignage sur les activités menées et leurs contraintes, les contextes d'emploi, les prérequis et difficultés de recrutement, les besoins en compétences ainsi que la prise en compte de l'impact environnemental.

Au total, quatre personnes ont été interrogées dont des responsables d'exploitation laitière occupant également les fonctions d'agent d'élevage

Ci-dessous les éléments clés ainsi qu'une synthèse de ces entretiens avec en italique les verbatims

Un métier en tension

« L'évolution des exploitations fait qu'il y aura de plus en plus besoin de salariés parce que le schéma du couple d'exploitants existe de moins en moins. Les jeunes qui s'installent ont pour beaucoup un conjoint qui ne travaille pas dans l'exploitation, il faut donc recruter des salariés. »

« Pendant longtemps les agriculteurs n'ont pas eu à recruter (ils travaillaient en famille), le besoin de salariés est relativement récent et pose problème. »

Un métier à valoriser

« Pour attirer de la main d'œuvre vers le métier il est nécessaire de :

-Robotiser la traite qui offre du confort physique et fait gagner du temps. La robotisation intéresse les jeunes plus enclins à utiliser des outils robotiques et numériques

-Offrir de meilleures conditions de travail : Limiter le travail en week-end (assurer un roulement entre l'exploitant et un ou plusieurs agents) /augmenter le salaire (une rémunération proche du SMIC) »

« Pour attirer des nouveaux salariés, il faut donner envie et ne pas tenir le discours qu'on travaille 70h/semaine et qu'on ne gagne pas bien sa vie. Les arguments : La robotisation de l'exploitation, une qualité de vie intéressante si on est organisé et qu'on a suffisamment de main d'œuvre (vie en campagne), donner du sens à son métier ».

« Il faut faire venir les gens : travailler l'attractivité du secteur : mettre en avant l'importance de l'agent d'élevage laitier sur la vie de l'exploitation, Il est valorisant de constater l'impact direct de son métier. »

Des missions à forte valeur ajoutée pour l'exploitation laitière

¹⁶ <https://candidat.francetravail.fr/offres/recherche/detail/171DXJZ>

« L'agent d'élevage laitier est autonome, il doit être en mesure de remplacer l'exploitant sur la conduite du troupeau »

« L'éleveur est payé par la laiterie sur les critères de richesse et de qualité du lait et la qualité du lait dépend de la qualité du travail de l'agent d'élevage laitier, il est important que l'agent d'élevage laitier soit conscient et investi de ces questions. »

Synthèse

- Un métier en tension avec un fort besoin de main d'œuvre y compris via les agences de remplacement
- Une nécessité de valoriser le métier notamment en le professionnalisant, en apportant un meilleur confort de vie/travail notamment via la robotisation (qui semble être un enjeu alors que *« moins de 10% des exploitations sont robotisées »*) et une réorganisation des emplois du temps d'intervention, en l'impliquant sur la performance économique de l'exploitation

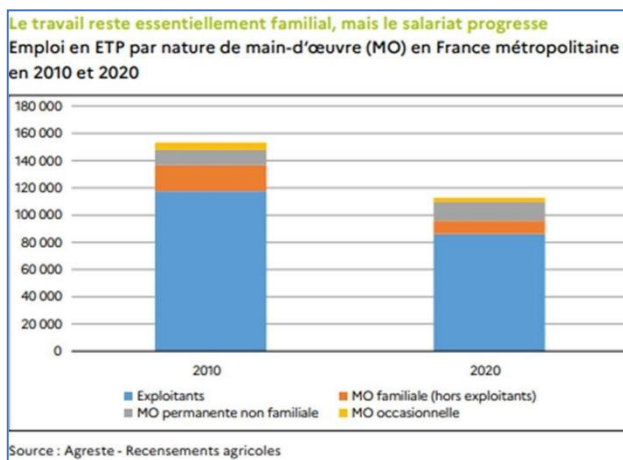
IV. Besoins en emploi et en compétences du marché

A. Panorama de l'emploi dans la filière laitière française

Les quelques 50 000 exploitations laitières emploient en 2020 122 000 personnes représentant 113 000 ETP dont 97% de main d'œuvre permanente (non occasionnelle). En moyenne, une exploitation laitière nécessite 2,45 personnes.

72% sont des chefs d'exploitation et co-exploitants dont 95% d'entre eux travaillent à temps complet sur l'exploitation.

Evolution 2020/2010 : selon le dossier de l'Agreste, chaque exploitation emploie 0,2 ETP de plus en 2020 qu'en 2010 ce qui s'explique comme nous avons pu le voir en I. par la diminution du nombre d'exploitation au profit de leur taille.



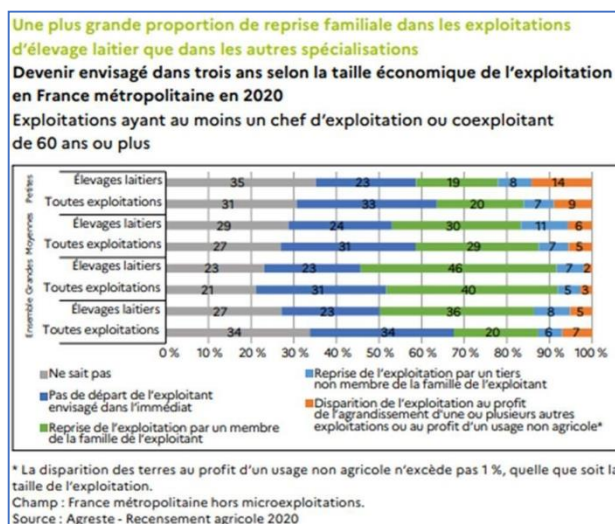
Une filière « familiale » menacée par la transmission de l'activité : Une enquête auprès des exploitants laitiers de 60 ans et plus donne les résultats suivants :

-25% envisagent de poursuivre leur activité pendant 3 ans

-44% prévoient une reprise le plus souvent par un membre de la famille

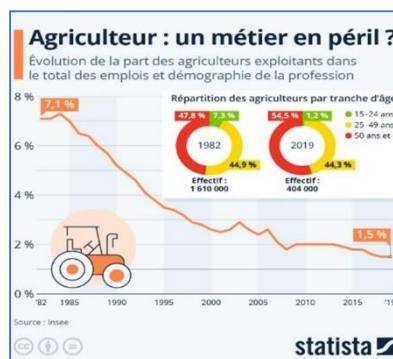
-27% n'ont pas de visibilité sur leur avenir à 3 ans

« Plus l'unité est petite et plus l'incertitude est importante. Les constats pour les élevages laitiers sont similaires à ceux de l'ensemble des exploitations agricoles. 35 % des petites exploitations laitières sont sans visibilité à trois ans contre 31 % sur le même périmètre toutes exploitations en France métropolitaine. »



Ces chiffres peuvent être mis en perspective avec ceux de l'INSEE diffusés par Statista¹⁷ au 30 janvier 2024 sur l'ensemble de la population agricole : « En effet, selon le dernier recensement publié par l'Insee, plus de la moitié des agriculteurs exploitants (55 %) sont aujourd'hui âgés de cinquante ans et plus. Ainsi, d'ici dix ans, on estime

que la moitié des agriculteurs du pays auront cessé leur activité. »



¹⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

B. Analyse des besoins du marché : un secteur en tension

« Selon un rapport de l'Insee¹⁸, le nombre d'agriculteurs a baissé durant ces quarante dernières années, alors que la taille des exploitations agricoles, quant à elle, augmente nettement, et que le travail dans ce secteur ne diminue pas, loin de là. **Les agriculteurs ont donc besoin de renfort et de main d'œuvre qualifiée pour venir grossir les rangs de leurs exploitations. Parmi les métiers en tension, il y a celui d'agent d'élevage, un métier au contact direct des animaux et une fonction clé dans la chaîne de production d'une exploitation.** » (Source : France Travail)¹⁹.

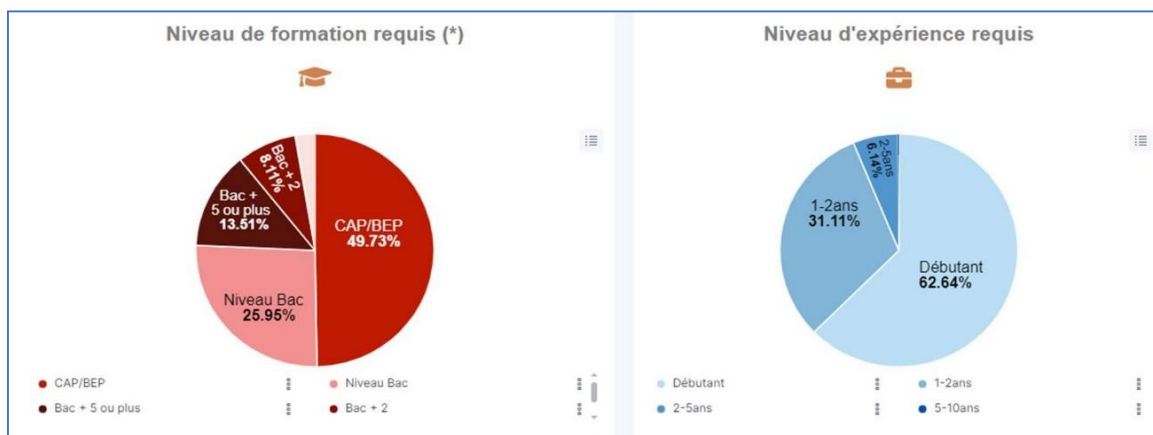
Dans son dossier sur l'emploi dans la production animale²⁰, l'APECITA fait mention des difficultés de recrutement qui touchent la filière « *Plus les métiers sont proches de la production et plus les difficultés de recrutement se font sentir* ». L'explication des postes non pourvus sont liés aux « *fortes contraintes de travail de cette filière et à des diplômés de l'agriculture de plus en plus urbains* ».

D'autre part, l'étude BMO (Besoin en main d'œuvre) 2023 de France travail classe les agriculteurs salariés (dont les agents d'élevage laitier font partie) dans le top 10 des métiers²¹ qui recrutent.

Une analyse des offres d'emploi issues de Competency²² permet de caractériser les composantes du métier en termes de compétences requises, de type de contrat de travail, de type d'entreprise et de rémunération.



Au 15 mars 2024 sont publiées 961 offres d'emploi d'ouvrier pour une rémunération moyenne brute mensuelle de 22K€, un prérequis de niveau d'études au niveau CAP/BEP pour près de 50% et pas de prérequis d'expérience pour plus de 60%.



¹⁸ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

¹⁹ <https://www.francetravail.fr/actualites/le-dossier/agriculture---secteur-animalier/agriculture/agent-delevage-la-filiere-recrut.html>

²⁰ https://www.apecita.com/uploads/sector/expert_file/619cb86f69d4f804688624.pdf

²¹ <https://www.francetravail.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/besoins-en-main-doeuvre.html>

²² Outil compilant l'ensemble des offres d'emploi publiées par France Travail et ses partenaires.

Pour plus de 65%, les postes sont à pourvoir au sein d'exploitations laitières relevant du secteur de la culture et production animale.

Compétences	Nombre d'occurrences dans les offres d'emploi	Pourcentage
Dispenser les soins préventifs ou curatifs aux animaux	591	61%
Déterminer les rations alimentaires selon les besoins physiques et physiologiques des animaux	575	60%
Surveiller l'état de gestation d'un animal	531	55%
Réaliser la traite	285	30%
Préparer la traite (regroupement et préparation des animaux)	262	27%
Réaliser la décontamination, l'identification, le conditionnement d'éléments médico-techniques (empreintes, éléments prothétiques, ...) et les transmettre au service concerné	258	27%
Entretien des locaux	246	26%
Désinfecter et décontaminer un équipement	234	24%
Réaliser des déplacements nécessitant un certificat de transport d'animaux vivants	12	1%

Les données issues de Data Emploi témoignent également de cette situation de pénurie :

Le site Data Emploi diffuse des statistiques sur la fiche ROME Elevage bovin/équin²³ (Fiche ROME A1407) - statistiques sur 12 mois :

- 3600 demandeurs d'emploi pour 3900 offres : **reflétant la difficulté de recrutement souligné par le baromètre**
- 80% des salaires bruts mensuels compris entre 1679€ et 1820€ (T3 2023- Source Pole emploi)
- 79% de CDD ≤ 1 mois
- 74% des entreprises qui recrutent ont entre 0 et 9 salariés
- 57% des recrutements se font à niveau CAP-BEP et 30% à niveau Bac.
- 92% des offres mentionnent une expérience de moins d'un an

²³ <https://dataemploi.pole-emploi.fr/metier/competence/NAT/FR/A1407#titreMetier>

Embauches de demandeurs d'emploi et difficulté de recrutement pour ce métier ?



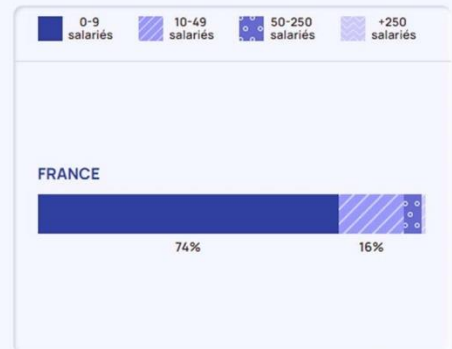
Source: Pôle emploi & Dares, 2023

Répartition des embauches du métier ?

Par type de contrat



Par taille d'entreprise



Adéquation des profils entre les demandeurs d'emploi (A, B et C) et les offres diffusées par les recruteurs ?

FRANCE

Par niveau de diplôme



Par niveau de qualification



Par niveau d'expérience dans le métier recherché



Demandeurs d'emploi - Source: Pôle emploi, T3 2023
Offres d'emploi - Source: Pôle emploi, T3 2023

Annexes

Exemples offres d'emploi

Offre n° 171GNWB

Agent de remplacement / d'élevage bovin lait (H/F)

35 - COMBOURG - [Localiser avec Mappy](#)

Actualisé le 03 avril 2024

Soyez parmi les 1ers à postuler

Pour Ille-et-Vilaine Remplacement, vous interviendrez auprès des exploitants adhérents pour diverses missions.

Dans le cadre de notre développement, nous recrutons un agent en élevage laitier dans un rayon de 20 km maximum autour de Combourg.

VOTRE MISSION : vous assurez le remplacement des agriculteurs lors de leurs absences de l'exploitation

: alimentation, soins et surveillance des animaux, traite des vaches, travaux de culture, entretien et maintenance des matériels et des installations.

Avantages : frais de déplacements pris en charge, prévoyance, retraite supplémentaire, chèque cadeau en fin d'année (selon ancienneté).

- Contrat à durée indéterminée
Contrat travail
- 35H Travail en journée
- Salaire brut : Horaire de 11,65 Euros à 12,56 Euros
- Déplacements : Fréquents
Zone départemental

Profil souhaité

Expérience

12 mois - en élevage laitier

Formation

CAP, BEP et équivalents - agricole

Compétences

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Préparer la traite (regroupement et préparation des animaux)

Réaliser la traite

Dispenser les soins préventifs ou curatifs aux animaux

Désinfecter et décontaminer un équipement

Fonctionnement des engins agricoles

Surveiller l'état de gestation d'un animal

Savoir-être professionnels

S'adapter aux changements

Faire preuve d'autonomie

Faire preuve de rigueur et de précision

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P1,P2)
- Secteur d'activité : Autre mise à disposition de ressources humaines

Entreprise

Service de Remplacement 35

10 à 19 salariés

Groupement employeur départemental agricole

Offre n° 171GPJH

Agent d'élevage Bovin Lait (H/F)

35 - MINIAC SOUS BECHEREL - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 20 mars 2024

Pour le groupement d'employeurs départemental Alterrenative'35, vous serez mis-e à disposition d'une exploitation laitière robotisée localisée à Miniac-sous-Bécherel (troupeau de 100 vaches) et avicole (1350 m² de poulailler)

Démarrage au 1er Mars.

MISSIONS : Vous assurerez le suivi de la traite (2 robots Feelwood), l'alimentation (avec un engin télescopique), la surveillance des animaux et la conduite de matériel pour les cultures.

PROFIL RECHERCHÉ : Vous avez une formation agricole, BEP ou CAP minimum. Une première expérience en suivi de robot serait un plus. Possibilité de formation et d'accompagnement pour développer vos compétences.

CONDITIONS : CDI temps plein, 35h / semaine. Travail en journée entière en semaine. Un week-end de garde par mois.

- Contrat à durée indéterminée
Contrat travail
- 35H Travail en journée
- Salaire brut : Grille conventionnelle

Profil souhaité

Expérience

12 mois - agricole

Formation

CAP, BEP et équivalents - agricole

Compétences

Dispenser les soins préventifs ou curatifs aux animaux

Désinfecter et décontaminer un équipement

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Surveiller l'état de gestation d'un animal

Déterminer les rations alimentaires selon les besoins physiques et physiologiques des animaux

Savoir-être professionnels

Faire preuve de réactivité

Faire preuve d'autonomie

Faire preuve de rigueur et de précision

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P1,P2)
- Secteur d'activité : Autre mise à disposition de ressources humaines

Entreprise

ALTERRENATIVE'35

10 à 19 salariés

Groupement employeur départemental agricole

Offre n° 168SQBQ

Agent d'élevage bovin laitier (H/F)

55 - ST MIHIEL - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 08 mars 2024

Soyez parmi les 1ers à postuler

Canton de Saint Mihiel, exploitation laitière recherche un agent d'élevage laitier H/F en CDD temps partiel (20h/semaine) à pourvoir dès que possible pour remplacement maladie.

Missions : Traités, soins aux animaux, nettoyage des locaux et niches à veaux.
1ère expérience réussie ou diplôme agricole

Rémunération selon profil.

Offre OFR-047625-55 sur le site www.lagriculture-recrute.org : <https://www.lagriculture-recrute.org/rechercher/offres/47625>

- Contrat à durée déterminée - 6 Mois
Contrat travail
- 20H Travail en journée
- Salaire brut : à négocier selon profil

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P1,P2)

-

Profil souhaité

Expérience

1 an

Formation

CAP, BEP et équivalents

Compétences

Réaliser la traite

Désinfecter et décontaminer un équipement

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Prodiguer des soins sur les animaux

Utilisation de matériel de traite

Permis

B - Véhicule léger

Savoir-être professionnels

Faire preuve de réactivité

Faire preuve de rigueur et de précision

Entreprise

ANEFA

1 ou 2 salariés

- <https://www.lagriculture-recrute.org/>

<https://www.lagriculture-recrute.org/>

Offre n° 171HSDR

Agent d'élevage bovin laitier (H/F)

55 - ST MIHIEL - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 26 mars 2024

Canton de Spincourt, exploitation laitière limite 54 recherche un Agent d'élevage laitier H/F en CDI temps partiel ou temps plein (à convenir) à pourvoir de suite pour co-gérer le troupeau laitier.

La personne sera en charge de la gestion du troupeau et des élèves en collaboration avec le chef d'exploitation.

Les différentes tâches à réaliser seront :

- la traite des vaches
- l'alimentation, le paillage et les soins aux veaux.
- le nettoyage des logettes.
- le suivi du troupeau et effectuer les soins si nécessaire
- le parage des vaches
- l'insémination.

Et bien d'autres activités selon les périodes et les compétences.

Expérience demandée. Rémunération selon profil.

Offre OFR-048885-55 sur le site www.lagriculture-recrute.org : <https://www.lagriculture-recrute.org/rechercher/offres/48885>

- CDI
Contrat travail
- 35H Travail en journée
- Salaire brut : à négocier selon profil

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P1,P2)

- Qualification continue de l'Etat

Profil souhaité

Expérience

1 An(s)

Formation

CAP, BEP et équivalents

Compétences

Réaliser la traite

Désinfecter et décontaminer un équipement

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Prodiguer des soins sur les animaux

Utilisation de matériel de traite

Permis

B - Véhicule léger

Savoir-être professionnels

Faire preuve d'autonomie

Faire preuve de réactivité

Travailler en équipe

Entreprise

ANEFA

1 ou 2 salariés

- <https://www.lagriculture-recrute.org/>

<https://www.lagriculture-recrute.org/>

M. MEUSE ANEFA

Offre n° 171TJCS

Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier bovin (H/F)

06 - ISOLA - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 26 mars 2024

Nous recherchons un/une ouvrier/ouvrière agricole pour nous seconder sur les différents missions liées à l'élevage de 70 bovins laitiers:

- Nettoyage et entretien de l'étable
- Nourrissage des bovins adultes et veaux
- Aide à la traite mécanique
- Entretien de la ferme
- Affinage des fromages
- Mise en place et entretien des clôtures

Le/La candidat/candidate devra être motivé(e) , soucieux/soucieuse du bien-être animal et des détails. Ecoles agricoles et expériences sont un plus.

Il est important de préciser que le/la futur ouvrier/ouvrière aura un appartement de fonction agréable et à proximité du lieu de travail (en avantage en nature).

Aux vues de la situation géographique (station de ski) un moyen de locomotion est souhaité.

Date de début prévue : dès que possible

Horaires: Journées de 9h et travail le week-end et jours fériés. (4 jours par semaine)

Salaire : 1800€ net + logement en avantage en nature

- CDI
Contrat travail
- 35H Travail en journée
- Salaire brut : Hébergement
1800€ net

Profil souhaité

Expérience

6 Mois

Compétences

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Modalité de stockage du lait

Modalités de stockage de produits alimentaires

Procédure de traite

Préparer la traite (regroupement et préparation des animaux)

Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)

Assister les animaux lors des mises bas et prodiguer les premiers soins aux nouveau-nés

Désinfecter et décontaminer un équipement

Déterminer les rations alimentaires selon les besoins physiques et physiologiques des animaux

Prodiguer des soins sur les animaux

Utilisation de matériel de traite

Savoir-être professionnels

Faire preuve de curiosité

Faire preuve de rigueur et de précision

Respecter ses engagements, assumer ses responsabilités

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P1,P2)
- Secteur d'activité : Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé

Entreprise

VACHERIE DE CHASTILLON

1 ou 2 salariés

Mme monique Loncle

Offre n° 172FHHT

Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier bovin (H/F)

14 - LIVAROT PAYS D AUGE - [Localiser avec Mappy](#)

Actualisé le 03 avril 2024

Le GE14 (Groupement d'employeurs agricoles du Calvados), acteur majeur de l'emploi agricole dans le Calvados, fort de ses 250 salariés mensuellement mis à disposition dans près de 300 exploitations du département, a pour rôle de pallier le manque de main d'œuvre et de proposer de l'emploi partagé. Nous nous chargeons de toutes les démarches liées aux ressources humaines : missions administratives,

juridiques, sociales, conseil en RH.

Elle s'implique également dans la formation agricole en proposant ce service sur l'apprentissage.

Un de nos adhérents, un exploitant en vaches laitières situé sur le secteur de Livarot, proche des grands axes routiers (Saint-Pierre en Auge et Lisieux), recherche un(e) apprenti(e) pour la rentrée 2024,

idéalement pour un début de contrat en juillet 2024.

Cette exploitation agricole possède un troupeau de 110 vaches laitières de race Prim'Holstein traites sur deux robots de marque Delaval. L'exploitation met un point d'honneur sur la génétique. L'élevage est en hors sol (pas de pâturage), il y a des vêlages toute l'année. Elle possède également une partie culture sur 146 hectares, dont 45 hectares de maïs (le reste est en prairie). La ration est à base d'ensilage de maïs et d'herbe. La ferme possède également un atelier veaux gras (50 places) et quelques bœufs.

En tant qu'apprenti(e), l'exploitant vous transmettra les savoir-faire suivants :

- Surveillance et utilisation des robots et du passage des vaches laitières
- Soins au troupeau (Surveillance des mises-bas, mise à la reproduction, infirmerie.) et aux veaux (Surveillance des nouveau-né, infirmerie.)
- Alimentation du troupeau (Allaitement des veaux, suivi de la croissance des génisses)
- Conduite d'engins agricoles pour l'élevage et les cultures (Récolte des fourrages, distribution de l'alimentation, entretien de l'exploitation.)

L'exploitant est en mesure d'embaucher son apprenti(e) par la suite. Il n'y a pas de logement disponible sur place.

Si vous préparez un BEP, CAP ou BAC PRO CGEA, que vous êtes accepté dans une école et que cette offre vous correspond, n'hésitez plus : Postulez !

Envoyez votre CV à l'adresse mail suivante : manon.huat@ge14.fr ou par téléphone au 07.49.77.71.50 !

- CDD - 24 Mois
Contrat apprentissage
- 35H Travail en journée
- Salaire brut : Horaire de
11.65 Euros
CE
Participation/action
- Déplacements : Jamais

Profil souhaité

Expérience

Débutant accepté

Savoir-être professionnels

Faire preuve de curiosité

Respecter ses engagements, assumer ses responsabilités

Être à l'écoute, faire preuve d'empathie

Informations complémentaires

- Qualification : Manœuvre
- Secteur d'activité : Autre mise à disposition de ressources humaines

Entreprise

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS AGRICOLES DEPART

20 à 49 salariés

Mme Manon Huat

Offre n° 172GNLP

Ouvrier / Ouvrière d'élevage laitier bovin (H/F)

49 - BELLEVIGNE EN LAYON - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 03 avril 2024

Entreprise handi-bienveillante

Rejoignez Loïc, éleveur en bovin lait et cultures (96 Ha) sur la commune de Faveraye-Mâchelles.

MISSIONS :

Mi-temps les lundi mardi ou lundi mardi mercredi 1sem/2 :

- Conduite de tracteur avec matériel de travail du sol, matériel de récolte, remorque
- Irrigation: déplacer les enrouleurs de temps en temps
- Entretien de clôtures
- + 1 dimanche soir par mois : traite, alimentation des veaux

PROFIL ATTENDU :

- * Expérimenté en agriculture (traite/alimentation mécanisée/cultures)
- * Autonome et Polyvalent
- * Capacité d'adaptation et d'organisation

CONDITIONS PROPOSEES :

- * Travail le week- end possible (majoré le dimanche)
- * Horaire décalé
- * Astreinte possible
- * Temps partiel possible

Avantages:

- * Accompagnement à l'intégration (suivi personnalisé, temps conviviaux etc..)
- * Primes liées à l'organisation du planning
- * Pack vêtement
- * Formations individualisées
- * Carte campagne

- CDI
Contrat travail
- temps partiel Travail en journée
- Salaire brut : Mutuelle selon compétences

Profil souhaité

Expérience

2 An(s)

Compétences

Procédure de traite

Préparer la traite (regroupement et préparation des animaux)

Réaliser la traite

Utilisation de matériel de traite

Déterminer les rations alimentaires selon les besoins physiques et physiologiques des animaux

Entretien, nettoyer un espace, un lieu, un local

Surveiller l'état de gestation d'un animal

Savoir-être professionnels

Faire preuve de rigueur et de précision

Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

S'adapter aux changements

Informations complémentaires

- Qualification : Ouvrier qualifié (P3,P4,OHQ)
- Secteur d'activité : Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Entreprise

ELIORESO

3 à 5 salariées

Mme Mélanie LIHOREAU

Cette entreprise participe à l'initiative "entreprise handi-bienveillante". Pour en savoir plus, [consulter les raisons de cette initiative](#)

Offre n° 169WXCX

Salarié(e) agricole polyvalent en élevage bovin lait (H/F)

41 - TOUR EN SOLOGNE - · Localiser avec Mappy

Actualisé le 29 mars 2024

Exploitation agricole en polyculture-élevage recherche un salarié agricole polyvalent.
Vos tâches seront :

-traite des vaches laitières

-soin et paillage des animaux

-nettoyage salle de traite

-conduite de tracteur

-cueillette d'asperge (en saison)

- CDD - 6 Mois
Contrat travail
- temps partiel En extérieur
- Salaire brut : à définir avec l'employeur
- Déplacements : Ponctuels
Zone départementale

Profil souhaité

Expérience

Débutant accepté

Permis

B - Véhicule léger

Informations complémentaires

- Qualification : Employé non qualifié
 - Secteur d'activité : Élevage de vaches laitières
-

Entreprise

EARL LA MARE

0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
